



# Livre pédagogique

Septembre 2023

Formation des

# TSPDD

Techniciens Supérieurs Principaux  
du Développement Durable  
Spécialités «Techniques générales»  
et «Exploitation et Entretien des Infrastructures»

# Sommaire

<b>Présentation du Centre Ministériel de Valorisation des Ressources Humaines et du CVRH Arras-Valenciennes .....</b>	<b>page 3</b>
---	---------------

## **Présentation de la formation**

Le corps des Techniciens Supérieurs du Développement Durable.....	page 4
L'objectif et l'organisation de la formation.....	page 5
Modalité de formation en alternance.....	page 7
Les principes pédagogiques.....	page 7
Synoptique de la formation.....	page 8
UE 1 - Développement durable.....	page 9
UE 2 - Connaissances institutionnelles et juridiques.....	page 10
UE 3 - Communication et bureautique.....	page 12
UE 4 - Conduite de projet.....	page 13
UE 5 - Analyse territoriale.....	page 14
UE 6 - Projet d'aménagement du territoire.....	page 15
UE 7 - Stage professionnel.....	page 16

## **Évaluation des acquis et validation de la formation**

Principes d'évaluation des acquis.....	page 17
Titularisation dans le corps des TSDD.....	page 19

# Présentation du **CENTRE DE VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES (CMVRH)**

Le CMVRH est un service à compétence nationale rattaché à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Transition Ecologique (MTE) - Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales (MCTRCT), Ministère de la Mer (ME). Il assure le relais local de l'administration centrale pour l'application de la politique de ressources humaines nationale.

Le CMVRH est composé de 12 entités territorialisées :

- le Centre d'Évaluation, de Documentation et d'Innovation Pédagogique (CEDIP) basé à Montpellier,
- Le Centre Ministériel d'Appui à la formation à distance (CMA),
- et 10 Centres de Valorisation des Ressources Humaines (CVRH).

Les CVRHs sont des services de proximité dans les régions à la disposition des services et des agents. Ils assurent le relais local de l'administration centrale pour l'application de la politique de ressources humaines nationale. Ils assistent les services dans le développement des compétences et les agents dans l'évolution de leur carrière.

Le CVRH Arras-Valenciennes, site de Valenciennes remplit les missions de formation initiale et continue, et d'innovation pédagogique. Il assure principalement la formation statutaire des techniciens supérieurs principaux du développement durable (TSPDD) et des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable (SACDD) de ses ministères de rattachement.

La formation repose sur un enseignement partagé entre les temps sur le site et les périodes de stage en milieu professionnel. L'équilibre entre les cours magistraux, les conférences, les études de cas, le travail personnel et les visites sur le terrain est en permanence recherché. L'innovation pédagogique est l'un des axes stratégiques de l'école.

# Présentation de LA FORMATION

## LE CORPS DES TECHNICIENS SUPÉRIEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le statut particulier du corps des techniciens supérieurs du développement durable (TSD) est défini par le décret 2012-1064 du 18 septembre 2012.

Les membres du corps des techniciens supérieurs du développement durable participent, sous l'autorité de fonctionnaires de niveau hiérarchique supérieur ou d'officiers, à la mise en oeuvre des politiques de l'Etat dans les domaines de l'environnement, des transports, du logement, de la construction, de l'habitat, de l'urbanisme, de la prévention des risques, de la mer, de l'énergie ou dans d'autres domaines relevant des attributions du ministre chargé du développement durable et du ministre chargé du logement et de l'égalité des territoires. Ils exercent des fonctions de contrôle, de direction d'activités, d'étude, d'expertise, d'expérimentation, de gestion, de préparation ou de recherche à caractère scientifique, technique ou économique, au sein des spécialités suivantes :

- 1 - Techniques Générales (TG) ;
- 2 - Exploitation et Entretien des Infrastructures (EEI) ;
- 3 - Navigation, Sécurité Maritime et Gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral (NSMG).

Ils peuvent participer à des actions d'enseignement ou de formation professionnelle. Ils peuvent, en outre, être chargés de l'animation ou de la coordination d'une équipe.

### **La formation des techniciens supérieurs principaux du développement durable, spécialité «Techniques Générales» et «Exploitation et Entretien des Infrastructures».**

Le statut précise que les techniciens supérieurs du développement durable sont astreints à suivre une formation lors de leur recrutement dans le corps.

Les entrées dans le corps sont possibles au 1er niveau de grade (technicien supérieur du développement durable) ou au 2e niveau de grade (technicien supérieur principal du développement durable, TSPDD).

Pour les personnes recrutées au grade de technicien supérieur principal par la voie du concours externe, du concours interne ou du troisième concours, dans les spécialités «techniques générales» et «Exploitation et Entretien des Infrastructures», la formation post-concours est une formation s'étendant sur la durée de l'année de stage.

Cette formation est mise en oeuvre par le CVRH Arras-Valenciennes, sur le site de Valenciennes.

L'arrêté est en cours de publication fixant les règles d'organisation générale, le contenu et les modalités d'évaluation de la période de formation professionnelle statutaire des techniciens supérieurs principaux du développement durable stagiaires et des fonctionnaires entrant ou changeant de spécialité dans le corps des techniciens supérieur du développement durable.

## L'OBJECTIF ET L'ORGANISATION DE LA FORMATION

La définition de la formation s'est appuyée sur un travail d'analyse des compétences attendues chez les techniciens supérieurs généralistes (enquête auprès de chefs de service employeurs, analyse des postes d'affectation des dernières promotions), de façon à mettre en place une formation professionnalisante, qui facilite les conditions de la prise de poste.

La formation est structurée en trois périodes, depuis l'appréhension des compétences et connaissances générales jusqu'à l'acquisition de savoir-faire professionnels pour accompagner l'intégration au sein des ministères.

La première période est un tronc commun qui réunit l'ensemble des TSPDD stagiaires des 3 spécialités. Il a une vocation d'intégration des lauréats des différents concours, y compris en recherchant l'appropriation de la culture du corps des TSDD et sa cohésion. Il aborde également les aspects fondamentaux pour l'insertion dans son environnement professionnel, en prenant en compte le fait que pour certaines spécialités du corps (spécialité maritime), une première période en service peut intervenir immédiatement ensuite.

Les principaux objectifs visés sont ainsi d'acquérir la capacité à :

- comprendre le sens et devenir un acteur du développement durable (les ministères de rattachement devant être porteur de ces valeurs dans chacune de ses composantes et chacun de ses services, qui accueillent pratiquement tous des TSDD) ;
- se situer dans la fonction publique (au sein de l'administration et face à ses interlocuteurs, et s'approprier les valeurs liées à l'état de fonctionnaire) ;
- identifier le positionnement et les missions du corps des TSDD, ainsi que les principaux aspects du statut et de la carrière de TSPDD ;
- s'intégrer dans son environnement professionnel (bureautique, communication écrite et orale, gestion de projet).

La deuxième période la formation vise l'acquisition de compétences nécessaires à l'ensemble des métiers exercés par les TSPDD des spécialités «Techniques Générales» et «Exploitation et Entretien des Infrastructures».

Cette période de formation se déroule au CVRH Arras-Valenciennes, site de Valenciennes, et comprend un stage en service de 2 semaines.

A ce titre, les principaux objectifs visés sont d'acquérir la capacité à :

- comprendre les enjeux d'un territoire pour contribuer à son développement et son aménagement (analyse, déclinaison des politiques publiques, analyse des incidences d'un projet, notamment au regard du développement durable) ;
- définir des solutions techniques et prendre en compte les dimensions systémiques, économiques, juridiques... ;
- utiliser les méthodes et outils liés à la conception d'un projet sur un territoire (recherche documentaire, méthodes de traitement et d'analyse de données statistiques et localisées, méthodologie de conduite de projet, pratique de la commande publique, méthodes et outils des différents domaines d'activité du ministère) ;
- communiquer dans les différentes situations professionnelles.

La dernière période a pour but d'approfondir les connaissances dans le domaine d'activité du poste occupé. Elle débute par 3 semaines de formation à l'école puis les stagiaires sont en service sur leur poste d'affectation à partir de début avril.

Les stagiaires sont répartis en fonction de leur domaine d'activité dans des parcours avec des apports de formation techniques visant la bonne intégration dans le domaine du poste.

La période se termine par la réalisation d'un projet de fin d'études liés aux besoins du service.

### **La formation est ainsi structurée en 7 unités d'enseignement**

UE 1 - Développement durable

UE 2 - Connaissances institutionnelles et juridiques

UE 3 - Communication bureautique

UE 4 - Conduite de projet

UE 5 - Analyse territoriale

UE 6 - Projet d'aménagement du territoire

UE 7 - Stage professionnel (correspondant à la dernière période de la formation)

## MODALITÉS DE FORMATION

Deux parcours de formation sont possibles pour les lauréats des concours :

- formation classique

La formation classique se déroule sur une période de septembre à juin. Les apports sont essentiellement délivrés en présentiel. Certaines unités d'enseignement peuvent faire l'objet d'une organisation en distanciel. Les stagiaires sont affectés sur leur poste au cours de la dernière période de formation.

- formation en alternance

Pour prétendre à la formation en alternance, les lauréats du concours doivent justifier d'acquis académiques et/ou professionnels relevant des champs de compétence des ministères de rattachement. A l'issue du concours, les lauréats retenus pour une formation initiale en alternance sont affectés dans un service au cours d'une procédure d'affectation. Ils suivent 10 semaines de formation au CVRH Arras-Valenciennes, site de Valenciennes, en plusieurs sessions réparties de septembre à mars.

Au delà de ces semaines de formation initiale, il est proposé aux services et aux stagiaires un parcours de 3 semaines d'approfondissement (hors formation initiale) dans le domaine d'activité du poste. Ce parcours spécifique et facultatif est délivré aux TSPDD en formation classique au cours du mois de mars. La participation à ce parcours devra faire l'objet d'une demande du service employeur.

## LES PRINCIPES PEDAGOGIQUES

Pour la mise en oeuvre des formations, le CVRH Arras-Valenciennes vise les objectifs suivants :

- développer l'autonomie dans les apprentissages pour une adaptabilité tout au long de la vie professionnelle ;
- utiliser des méthodes pédagogiques diversifiées, actives et adaptées aux objectifs pédagogiques : cours, conférences, visites, ateliers et études de cas, projets, jeux de rôle, e-formation, ... ;
- renforcer la capacité à conduire des projets par des mises en situation concrète et l'apprentissage du travail en équipe ;
- favoriser une approche pluridisciplinaire afin de développer la capacité à appréhender globalement les situations complexes et de dégager des solutions pertinentes ;
- susciter l'engagement et l'implication des stagiaires sur les thèmes du développement durable, de l'éco-responsabilité et de la vie de l'école.

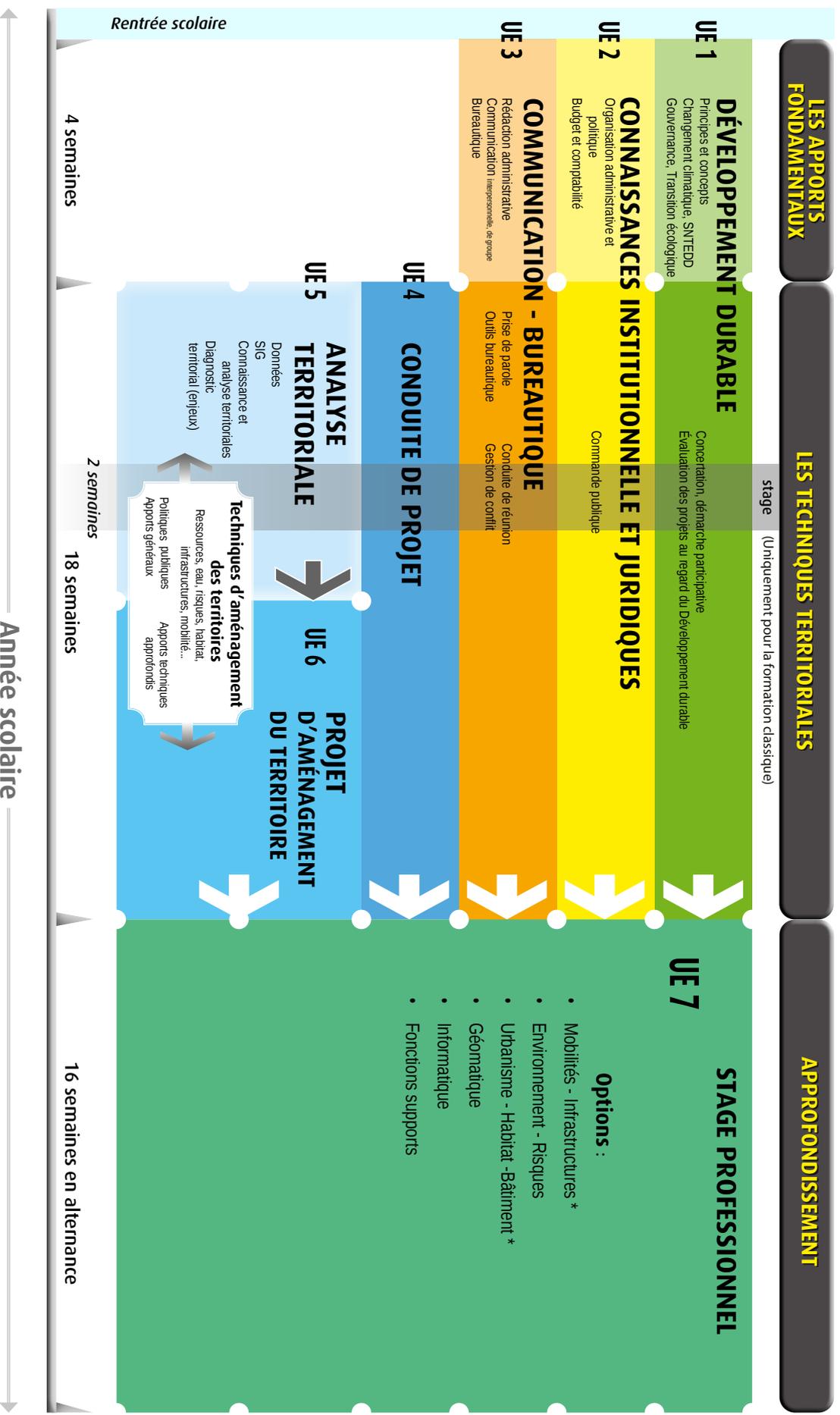
Le CVRH Arras-Valenciennes met ainsi fortement l'accent sur l'évaluation des formations et l'implication de l'ensemble des parties prenantes et favorise la participation des stagiaires aux instances de régulation et d'évaluation des enseignements. Il accorde une attention particulière à l'évaluation des enseignements par les stagiaires et mène également des enquêtes auprès des services d'affectation pour recueillir l'évaluation des employeurs sur la formation.

### DUREE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT

La durée d'une unité d'enseignement peut légèrement varier en fonction du calendrier annuel et des modalités pédagogiques déployées.

# SYNOPTIQUE DE LA FORMATION DES TSPDD

Spécialités «Techniques Générales» et «Exploitation et Entretien des Infrastructures»



\* option d'approfondissement des TSPDD Spécialité EEI

# UE 1

## DÉVELOPPEMENT DURABLE (DD)

**Durée : 12 jours**

*L'UE DD a pour objectif l'appropriation par les stagiaires du développement durable qui répond, de façon concomitante et cohérente, à 5 finalités (Cf. article L110-1 du code de l'environnement) :*

- 1. la lutte contre le changement climatique ;*
- 2. la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;*
- 3. la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;*
- 4. l'épanouissement de tous les êtres humains ;*
- 5. la transition vers une économie circulaire.*

### Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables :

- de comprendre le DD à travers une approche historique ;
- d'appréhender les évolutions du DD ;
- de découvrir les notions de sobriété et de résilience ;
- de prendre conscience des enjeux climatiques et anthropiques ;
- d'appréhender et de comparer les 4 scénarios du GIEC ;
- de devenir acteurs du DD.

### Contenus

- introduction du DD ;
- du durable au résilient ;
- forums DD et TE ;
- atelier de travail avec les projections liées au changement climatique ;
- être écoresponsable dans son quotidien professionnel ;
- responsabilité sociétale des entreprises ;
- plan climat Air Energie Territorial ;
- visites.

### Modalités d'évaluation

- test individuel ;
- travail en équipe-projet et présentation lors du forum DD.

# UE 2

## CONNAISSANCES INSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES (CIJ)

**Durée : 22 jours dont 10 jours de stage découverte des services et des métiers (uniquement en formation classique)**

*L'UE CIJ a pour objectifs de s'intégrer dans son environnement professionnel et de comprendre le fonctionnement des institutions en tenant compte du cadre juridique et réglementaire de l'action publique.*

### Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables :

- d'expliciter les notions essentielles concernant l'organisation politique et administrative du territoire (Europe, État, collectivités territoriales) ;
- de décrire l'organisation et les modes d'intervention de l'État aux différents échelons territoriaux ;
- d'identifier les grandes missions et l'organisation du ministère ;
- d'appréhender les notions et principes fondamentaux du droit français ;
- d'identifier les principes budgétaires et les grandes règles relatives au fonctionnement du budget de l'État et des collectivités ;
- de planifier une procédure d'achat et rédiger les documents d'un marché en respectant les règles budgétaires et comptables, et le code des marchés publics ;
- d'expliciter les principales finalités de la réglementation relative à l'hygiène et la sécurité du travail ;
- d'identifier les facteurs de risques psychosociaux et les actions permettant de les prévenir ;
- d'acquérir les connaissances nécessaires à la bonne exécution des gestes de premier secours ;
- d'identifier les grands principes régissant le statut du technicien, son évolution de carrière et les métiers de la filière technique ;
- d'énoncer les droits, devoirs et responsabilités des fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions ;
- d'identifier les missions, le rôle et le positionnement des techniciens en service ;
- de comprendre les concepts de discrimination, diversité, racisme, sexisme, laïcité et les principes déontologiques s'y rattachant ;
- de comprendre les enjeux du dialogue social dans la fonction publique et ses modalités de mise en œuvre dans les services.

### Contenus

- l'organisation administrative et politique de la France (1 j) ;
- les institutions de l'Union européenne et les politiques publiques européennes (0,5 j) ;
- missions et organisation des ministères (0,5 j) ;
- budget LOLF (1 j) ;
- service public (0,5 j) ;
- notions et principes de base du droit (actes administratifs et contrats) (0,5 j) ;
- statut de la fonction publique et du technicien (0,5 j) ;

- le dialogue social dans la fonction publique (0,5 j) ;
- déontologie et régimes de responsabilité du fonctionnaire (1 j) ;
- hygiène et sécurité du travail ; sensibilisation aux risques psychosociaux (0,5 j) ;
- sensibilisation à la diversité et à la lutte contre les discriminations et contre les violences sexistes (1 j) ;
- lutte contre le cyber-harcèlement (0,5j)
- PSC1 (1,5 j) ;
- la commande publique (2 j).

### **Modalités d'évaluation**

- apports généraux : test de connaissances ;
- commande publique : questionnaire de connaissances ;
- stage en service : production d'une note métier.

# UE 3

## COMMUNICATION BUREAUTIQUE (COM)

**Durée : 14 jours**

*L'UE COM a pour objectifs de communiquer dans différentes situations professionnelles, de s'intégrer dans son environnement professionnel et de s'approprier les outils bureautiques utilisés dans nos ministères de rattachement.*

### Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables :

- de produire des documents techniques et administratifs professionnels ;
- d'identifier les processus de communication et les différents rôles dans les groupes ;
- de définir et appliquer une méthodologie du travail en groupe ;
- de construire un argumentaire et réaliser un exposé devant un auditoire ;
- d'utiliser des supports pertinents par rapport au message ;
- d'assurer une animation dans différents types de réunions (résolution de problèmes, concertation, négociation, gestion des conflits, prise de décision) ;
- de se positionner vis-à-vis des interlocuteurs externes et internes ;
- d'identifier et appliquer les consignes essentielles en matière de sécurité informatique ;
- d'utiliser les fonctions de base des applications bureautiques du ministère ;
- d'utiliser les outils de recherche d'information et évaluer la crédibilité des sources.

### Contenus

- l'expression écrite (rapport, correspondances, compte rendu...) C.V., et lettre de motivation ;
- la rédaction de documents techniques et administratifs de type professionnel ;
- la communication interpersonnelle et de groupe ;
- la sécurité informatique ;
- le traitement de texte (Writer), le tableur (Calc) et le diaporama (Impress) ;
- la méthode et les outils de recherche d'informations ;
- la prise de parole en public ;
- la conduite de réunions.

### Modalités d'évaluation

- communication orale : soutenance orale du projet réalisé lors de l'UE 6 ;
- communication écrite : note métier du stage de l'UE2.

# UE 4

## CONDUITE DE PROJET (CP)

**Durée : 3.5 jours**

*L'UE CP a pour objectif de savoir appliquer la méthodologie de projet (maîtrise des outils de gestion et approche systémique des projets).*

### Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables :

- d'appliquer la méthodologie et connaître les outils de base de la conduite de projet ;
- de travailler en équipe et en autonomie « encadrée » ;
- d'identifier les acteurs d'un projet ;
- de planifier les étapes d'un projet ;
- d'évaluer l'impact de son projet ;
- d'appréhender et analyser la complexité d'un projet.

### Contenus

- différentes phases et étapes de la conduite de projet ;
- les acteurs et leurs rôles ;
- outils d'analyse et de résolution de problème, de planification, de gestion, d'évaluation dans le cadre du développement durable ;
- conception d'un projet répondant à une commande ;
- analyse, reformulation de la commande ;
- définition des objectifs ;
- proposition de solutions pertinentes ;
- identification des ressources nécessaires au projet ;
- rédaction d'un cahier des charges ;
- présentation du projet ;
- pilotage, régulation et évaluation du projet ;
- travail en équipe ;
- participation active au projet et responsabilités au sein de l'équipe ;
- mobilisation des ressources ;
- analyse systémique.

### Modalités d'évaluation

- étude de cas ;
- production de co-design ;
- conduite de projet évalué dans l'UE7 (pour les TSPDD en alternance).

# UE 5

## ANALYSE TERRITORIALE (AT)

**Durée : 29 jours**

*L'UE AT a pour objectifs :*

- *d'acquérir le vocabulaire, les compétences techniques et les méthodes indispensables à la mise en œuvre et la déclinaison sur le territoire des politiques publiques qui lui sont associées ;*
- *de comprendre le fonctionnement d'un territoire par des approches systémiques ou fonctionnelles ;*
- *d'en déduire les enjeux prioritaires au travers d'une démarche de diagnostic de territoire.*

### Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables :

- de connaître les politiques publiques en lien avec l'aménagement des territoires, leurs objectifs, leurs imbrications ;
- de connaître les principaux outils de planification et leur portée juridique et administrative ;
- d'exploiter les documents de planification selon les échelles de territoire ;
- d'analyser les territoires ;
- d'identifier les principales composantes structurant un territoire en prenant en compte les dimensions sociales, économiques et environnementales ;
- d'appliquer les méthodes et utiliser les outils adaptés pour le recueil et le traitement des données (statistiques, géographiques, approche sensible...) ;
- d'identifier les acteurs du territoire ;
- de comprendre le fonctionnement du territoire : analyser les données recueillies par thématique et représenter spatialement les caractéristiques et les dynamiques du territoire, analyser le fonctionnement des territoires dans leurs diverses dimensions (environnementale, économique, sociale et de gouvernance) ;
- de déterminer les enjeux : déduire les enjeux de l'Etat en fonction des politiques publiques et identifier les enjeux locaux en fonction des caractéristiques et dynamiques ; croiser ces enjeux.

### Contenus

- apports techniques dédiés à la connaissance du territoire et des politiques publiques : méthodologie de diagnostic de territoire, recueil et valorisation des données, essentiel de la géomatique, produire une carte (outil QGIS), aménagement, urbanisme et planification à travers les documents d'urbanisme (SCoT, SAGE, SDAGE, PLUi, PLH, PDM, etc), environnement, risques et nuisances ;
- compréhension du territoire à partir du recueil et de l'analyse croisée de données, production de cartes thématiques (outil QGIS), identification des enjeux du territoire (déclinaison locale des politiques publiques) ;
- mise en situation «Atelier Analyse Territoriale».

### Modalités d'évaluation

- test de connaissances ;
- production graphique et de recueil de données ;
- note synthétique de diagnostic de territoire.

# UE 6

## PROJET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (PAT)

**Durée : 28 jours**

*L'UE PAT a pour objectifs :*

- d'acquérir les compétences techniques nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'aménagement,
- de comprendre les missions et rôles des acteurs impliqués dans un projet d'aménagement,
- d'identifier des orientations stratégiques d'aménagement en réponse aux enjeux de territoires, pour les concrétiser en programme d'action.

### Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables :

- d'apporter une réponse technique à des enjeux de territoire ;
- d'appliquer les connaissances techniques à l'élaboration d'un projet concret ;
- de définir les différents acteurs associés à un projet ;
- de se positionner dans la démarche de projet en fonction des différents acteurs impliqués ;
- de mobiliser leurs connaissances et exercer leurs capacités de questionnement pour bâtir une stratégie d'aménagement ;
- de décliner la stratégie d'aménagement en programme d'action (passer de l'intention à l'action) ;
- de proposer un projet d'aménagement (approche systémique, conduite de projet, choix techniques, réglementation, pertinence économique...).

### Contenus

- apports techniques spécifiques aux domaines : Environnement, Eau, Risques, Évaluation Environnementale, Mobilités, Infrastructures, Ouvrages d'art, Habitat, Bâtiment, Aménagement ;
- mise en situation « Atelier Projet d'aménagement ».

Le projet d'aménagement territorial répondra aux enjeux de territoires (appréhendés dans l'UE5 Analyse territoriale), par la mise en œuvre de politiques publiques ministérielles (application et utilisation d'outils, méthodes et procédures), la prise en compte du jeu d'acteurs, la réalisation d'études de faisabilité, la conception de cahiers des charges, la proposition de solutions techniques...

Des apports techniques complémentaires aux apports initiaux délivrés au cours de l'UE 5 Analyse territoriale seront délivrés au cours de cette UE. Il s'agira d'apports généraux et/ou spécifiques nécessaires à la conception du projet, permettant d'apporter une réponse aux enjeux du territoire identifiés dans l'étude de cas d'analyse territoriale (UE5).

### Modalités d'évaluation

- test de connaissances ;
- rapport écrit ;
- soutenance orale.

# UE 7

## STAGE PROFESSIONNEL (SP)

**Durée globale 69 jours :**

- 19 jours de formation
- 50 jours de stage

*L'UE SP est un parcours d'approfondissement des connaissances et compétences dans le domaine d'activité du poste d'affectation (enjeux du domaine, acteurs, cadre juridique et procédures, méthodes et outils employés...).*

### Objectifs Pédagogiques

Les stagiaires seront en service sur leur poste d'affectation à partir du mois d'avril et suivront une formation en alternance comprenant environ 4 semaines de formation à l'ENTE (3 semaines en présentiel en mars et 1 semaine de soutenance de projet en juin). Les stagiaires seront répartis en fonction de leur domaine d'activité dans des parcours proposant des apports de formation méthodologiques et techniques visant la bonne intégration dans le domaine du poste, et des travaux de mise en situation utiles à la compréhension et les enjeux du domaine.

Les différents parcours proposés sont les suivants :

- mobilités - infrastructures (stagiaires spécialité EEI en particulier) ;
- environnement - risques ;
- urbanisme - habitat - bâtiment (stagiaires spécialité EEI en particulier) ;
- géomatique ;
- informatique.

Pour les stagiaires affectés dans des «fonctions supports» ou sur des missions particulières, des parcours spécifiques pourront être mis en place, au cas par cas, par le CVRH.

### Modalités d'évaluation

L'UE 7 «Stage professionnel» est évaluée par un «projet de fin d'études» individuel, sur un sujet lié à l'activité du service d'affectation :

- rapport écrit ;
- rapport conduite de projet (pour les alternés) ;
- soutenance orale.

# Évaluation des acquis et **VALIDATION DE LA FORMATION**

## **PRINCIPES ET MODE D'ÉVALUATION DES ACQUIS**

Une progression pédagogique cohérente, dans les domaines et dans les niveaux à acquérir, est prévue dans la mise en œuvre du projet pédagogique.

Elle se traduit notamment par l'adéquation entre les objectifs pédagogiques, les modalités pédagogiques et les modes d'évaluation des connaissances (tests de connaissances, études de cas concrets, mises en situation professionnelle...).

Ainsi, au-delà de la mesure des connaissances fondamentales, l'accent est fortement mis sur les compétences transversales professionnelles afin d'apprécier la capacité à :

- prendre une commande et atteindre les objectifs fixés par cette commande (y compris de manière « qualitative ») ;
- se servir des connaissances acquises pour traiter une problématique ou mener un projet en mobilisant les ressources nécessaires ;
- travailler en équipe ;
- rendre compte et communiquer sur son travail.

### **1. Modes d'évaluation**

Le processus de validation d'une unité d'enseignement est basé sur plusieurs évaluations du stagiaire visant à quantifier le niveau de connaissances et compétences acquises. Les évaluations peuvent donner lieu à une note sur 20 correspondant à une appréciation du niveau d'acquisition des compétences attendues ou directement à cette appréciation en se basant sur l'échelle suivante :

- De 0 à 8 : compétence non acquise
- De 8 à 10 : compétence en cours d'acquisition
- De 10 à 15 : compétence acquise
- De 15 à 20 : compétence maîtrisée.

Ces évaluations peuvent prendre plusieurs formes (tests écrits, rapports de projet, présentations orales, étude de cas...) et être collectives ou individuelles.

Il est précisé qu'une production collective peut néanmoins conduire à des notations individuelles différenciées en fonction de l'investissement de chaque stagiaire dans la réalisation de la production collective.

## 2. Rattrapage

### Principes

L'objectif de la formation statutaire est d'accompagner les stagiaires pour atteindre le niveau de compétences attendu.

Pour toute évaluation ayant pour résultat « compétence non acquise » un rattrapage pourra être organisé afin d'assurer cet accompagnement.

### Absences ou fraude pendant les épreuves d'évaluation

Tout stagiaire doit avertir et justifier son absence auprès du Pôle d'Appui Transverse et Communication dans les 48 heures à partir du premier jour d'absence. Le PATC qualifiera l'absence (justifiée ou injustifiée). Pour tout justificatif transmis au-delà du délai de 48 heures, l'absence sera considérée comme injustifiée.

En cas d'absence injustifiée ou de fraude (triche ou plagiat) à une épreuve, la note de 0 sur 20 – compétence non acquise sera attribuée. Le stagiaire ne pourra pas bénéficier d'un rattrapage sur cette épreuve. Le stagiaire sera reçu par le directeur de site et l'équipe pédagogique concernée pour statuer sur les suites qui seront données.

En cas d'absence justifiée, le stagiaire a l'obligation de se présenter à l'épreuve de substitution.

## 3. Validation des UE

L'unité d'enseignement est :

- validée si l'ensemble des évaluations obtient au minimum la mention compétence acquise.
- en cours d'acquisition si au moins une évaluation a la mention en cours d'acquisition et qu'il n'y a pas d'évaluation ayant la mention non acquise.
- non acquise si au moins une des évaluations a la mention non acquise.

### Le rôle du conseil de la vie formative

Ce conseil a un caractère consultatif.

Il donne son avis sur :

- a) l'organisation et le contenu des enseignements, le choix des méthodes pédagogiques ainsi que le contrôle des connaissances dans le cadre général défini par le conseil de perfectionnement ;
- b) les résultats de chaque stagiaire en formation et sur les cas individuels qui ne satisfont pas aux conditions fixées par le règlement intérieur du CVRH Arras-Valenciennes.

Présidé par la directrice du CVRH Arras-Valenciennes, le conseil de la vie formative comprend notamment des membres élus représentant les stagiaires de la formation de technicien supérieur du développement durable.

Il se réunit au moins deux fois par an à l'initiative de son président ou à la demande des représentants élus.

Le directeur du centre ministériel de valorisation des ressources humaines, après avis du conseil de la vie formative, valide l'ensemble du cursus de formation de chaque stagiaire si chacune des unités d'enseignement est acquise, avec ou sans compensation.

Pour l'examen de toutes les questions concernant la situation individuelle des stagiaires en formation, leurs représentants ne votent que pour les cas concernant les stagiaires qu'ils représentent.

Pour plus de détails sur le conseil de la vie formative, les stagiaires peuvent se reporter au règlement intérieur et à ses modalités d'application publiés sur le site intranet du site.

## **TITULARISATION DANS LE CORPS DES TECHNICIENS SUPÉRIEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La formation post-concours des TSPDD s'inscrit dans l'année de stage avant titularisation dans le corps, au grade de technicien supérieur principal du développement durable.

En juillet, le chef du service d'affectation du stagiaire donne son avis sur la manière de servir du stagiaire et sa capacité à occuper des fonctions de TSPDD.

Le service propose soit la titularisation à l'issue de l'année de stage, soit une prolongation de stage avec report de titularisation, soit un refus de titularisation à la DRH du ministère.

Le CVRH Arras-Valenciennes peut, à la demande de la DRH ou du chef de service, apporter des éléments complémentaires d'appréciation sur la base de :

- l'évaluation des acquis de la formation (notes de chaque unité d'enseignement) ;
- le comportement du stagiaire pendant sa formation.

Les décisions relatives à la titularisation sont prononcées par l'administration centrale du ministère.

**CVRH Arras - Valenciennes**

11, rue de Roubaix

BP 50217

59305 Valenciennes cedex

Contact : 03 27 23 73 00/73 20

[val.cvrh@developpement-durable.gouv.fr](mailto:val.cvrh@developpement-durable.gouv.fr)